

# CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

## LE CONSEIL GENERAL COURONNÉ DE LAURIERS À PARIS

### UNE RÉCOMPENSE NATIONALE

Le Prix « Projet » des Partenariats Public-Privé (PPP) a été attribué, ce jeudi 13 octobre, au contrat de performance énergétique du conseil général de la Manche. La remise officielle a eu lieu à Paris lors des Rencontres Internationales des PPP. Ces Prix sont validés, pour leur attribution, par la Mission d'Appui aux PPP du ministère de l'Économie.

C'est **Bernard Tréhet**, conseiller général en charge de l'économie, qui a reçu le trophée. La veille, il est intervenu pour présenter le projet du Département lors d'une table ronde sur les outils d'optimisation de la dépense énergétique. En tant qu'élu, il a expliqué pourquoi le conseil général a décidé de se lancer dans un CPE et comment s'est faite l'articulation entre élus et agents pour mettre en œuvre la procédure. Autres thématiques de son intervention : les difficultés rencontrées et les conseils à prodiguer aux autres collectivités.

Participaient également à cette table ronde des représentants de Dalkia, Bouygues Bâtiments, EDF Optimal Solutions et du groupe GDF Suez.

### RETOUR SUR LE CPPE DE LA MANCHE

En signant un Contrat de Partenariat de Performance Énergétique avec EDF Optimal Solutions et Dalkia France, le conseil général de la Manche s'engage dans un programme de lutte contre le changement climatique, comprenant notamment la rénovation thermique de son patrimoine bâti. Un choix ambitieux qui s'avère judicieux puisque la **Manche est le premier département français à signer un CPPE.**

Le CPPE conclu sur **20 collèges, 3 musées et la Maison du Département** se traduira par une réduction notable des consommations d'énergie primaire, une réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, l'implantation de 14 chaufferies bois alimentées par la filière bocagère locale, l'installation de panneaux photovoltaïques sur 6 sites et la mise en place d'un programme de sensibilisation des usagers. Au-delà de ces performances environnementales, le CPPE revêt une réelle dimension sociale, en réservant plus de **25 % du coût des investissements aux PME locales.**

### CONTACTS PRESSE

**Corinne Dagorn**  
02 33 05 99 43 – 06 59 03 72 55  
corinne.dagorn@manche.fr

**Nicolas Bourdet**  
02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84  
nicolas.bourdet@manche.fr

**Alexandra Durand**  
02 33 05 99 11  
alexandra.durand@manche.fr